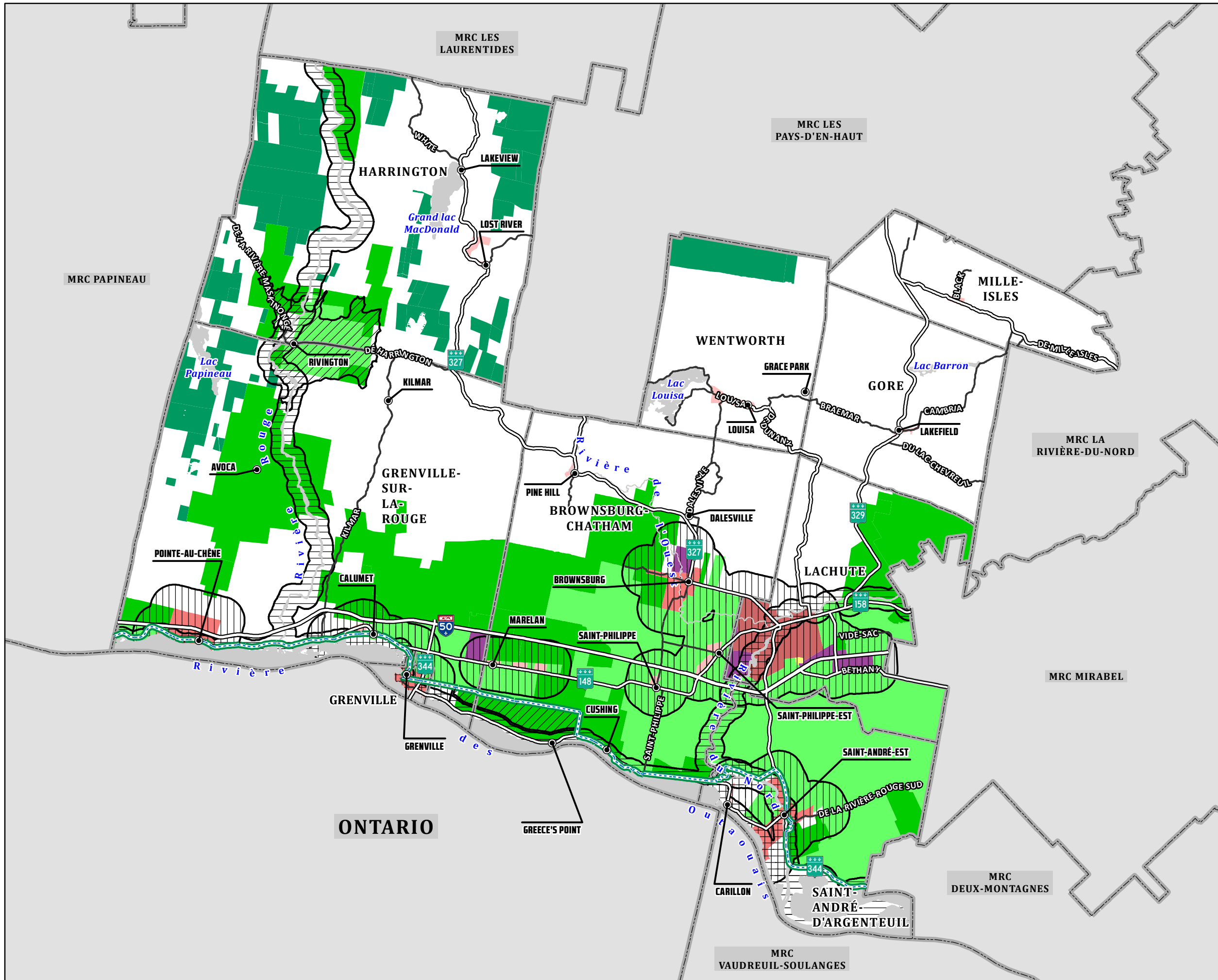


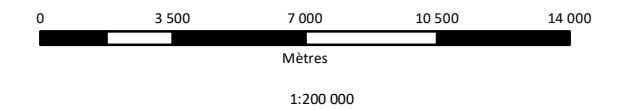
ANNEXE B | CARTE 10.6

Modalités particulières concernant l'implantation des unités d'élevage porcin



Légende

- Route verte d'Argenteuil
- Cours d'eau
- ZONE DE PROTECTION**
- Zone tampon de 1350 m aux pourtours des périmètres d'urbanisation
- Zone tampon de 600 m bordant les rivières Rouge, du Nord et des Outaouais
- Zone tampon visant le pourtour du tracé de la Route Verte (incluant la portion sud du chemin de la 2e Concession) et de la vallée de Harrington
- PRINCIPALES GRANDES AFFECTATIONS**
- Agricole dynamique
- Agro-forestière
- Commerciale régionale
- Forestière
- Industrielle
- Urbaine locale
- Urbaine intermunicipale
- Urbaine régionale



Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), Zone 8
 Datum Nord-Américain 1983 (NAD 83)
 Ce produit contient de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés
 16 janvier 2019

Ce plan fait partie du règlement no. 68-22-18

Hors de l'usage auquel il est destiné,
 ce document n'a aucune valeur légale.